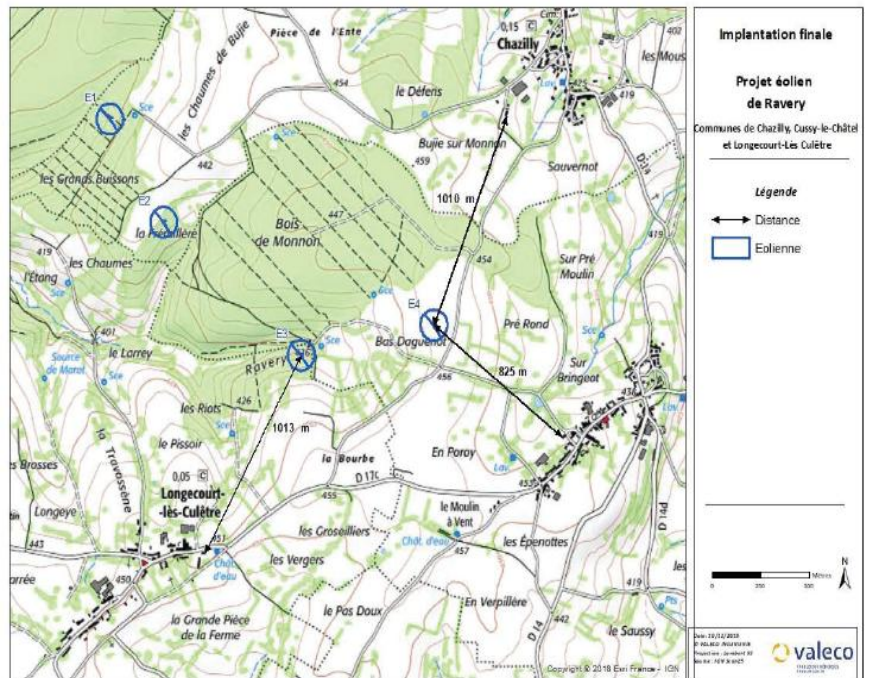


Éoliennes industrielles – toujours plus de pression... mais aussi de REFUS !

La nouvelle municipalité de Chazilly s'oppose au projet éolien !

La nouvelle municipalité a récemment pris position contre tout nouveau projet éolien, notamment celui proposé par AboWind.

Le promoteur Valeco avait réussi à faire accepter au précédent Conseil municipal l'implantation de 4 éoliennes : mais elles sont plus hautes que prévues... et plus polluantes, avec plus d'infrasons à la clé, en bordure de forêt et en zone de prairie, humide. Une aberration totale au regard de la protection de la biodiversité ! Le nouveau conseil ne s'est pas laissé bernier : **c'est NON !**



4 éoliennes au lieu de 6... mais jusqu'à **216 m de haut** (en bout de pale) ! à 800 m environ des premières habitations... dans une zone d'élevage, très sensible à toute perturbation (infrasons, pollution des eaux, courants vagabonds, etc.).

Protégeons les forêts et les zones humides de tout projet éolien industriel !

Seize communes (habitants puis élus) auront bientôt à se prononcer sur des **pré-projets qui pleuvent de partout, les communes de Chazilly, Musigny, Veilly et Clomot ont déjà opposé un refus officiel** face à ce projet d'éolien industriel Ravery. Demandons à nos élus de prendre clairement position et de protéger notre cadre de vie !

Les pressions continuent...et l'opposition grandit !

La plupart des municipalités – et des propriétaires fonciers - ont été démarchés et font l'objet de pressions. La région Bourgogne-Franche-Comté vient d'ailleurs d'adopter son **SRADDET** (*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*) qui pousse au développement des énergies renouvelables, avec le **déploiement massif d'éoliennes gigantesques**. Ainsi, le préfet de Haute-Saône prévenait déjà les maires de son département en novembre 2018 : la taille dite « normale » des éoliennes dans notre région fort peu ventée approche des **240 m de hauteur**.

Les oppositions et les refus s'organisent aussi, avec l'appui de la SPPEF - *Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France* - et de l'**ACBCF** – *Association Collectif Bourgogne France-Comté* - qui regroupe plus de 200 associations de défense de l'environnement, du patrimoine, du paysage et des habitants de Bourgogne et de Franche-Comté.

Les éoliennes et les touristes ne font pas bon ménage !

Une enquête menée dans le département de l'Indre en 2017 sur 1280 touristes hébergés dans des gîtes et chambres d'hôtes du

département, éclaire l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique (association-hebergeurs-touristiques-indre.com). Si les éoliennes sont visibles depuis le lieu d'hébergement, dans un environnement proche (500 m à 2 km), **97 % des personnes changent de destination**, à moyenne distance (2 à 10 km), **95 % changent de destination**.

Si elles sont visibles lors des activités touristiques, de 500 m à 2 km, 71 % des personnes changent de destination, à moyenne distance (2 à 10 km), 56 % changent de destination, à l'horizon (> 10km), 34 % changent de destination.

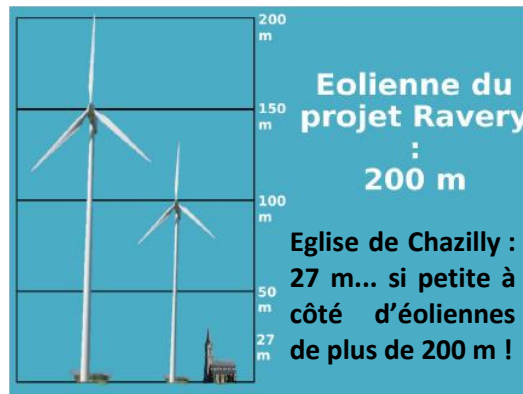
A bon entendeur... salut !

Et la santé dans tout ça ?

Les paroles se libèrent et les scientifiques commencent à s'intéresser de près à ces cas de plus en plus nombreux, y compris en Bourgogne-Franche-Comté (Ivry-en-Montagne, Cussy-la-Colonne, Montceau-Echarnant...), où le Dr J-P Borsotti, médecin neurologue à Dijon, fait figure de spécialiste du « syndrome éolien ».

« Les nuisances éoliennes ne sont pas causées seulement par la hauteur du son, mais aussi par leur irrégularité, à laquelle l'organisme ne peut s'habituer. Le syndrome éolien est constitué de troubles du sommeil, de céphalées, d'acouphènes, de défauts de concentration, d'irritabilité, de fatigue, de palpitations.

Cas de la famille F. (...) Durant les treize premières années, ses habitants n'ont ressenti aucun trouble. En 2015 et 2016, quinze éoliennes sont venues s'installer dans le voisinage, dont l'une à 680 m seulement. Au départ, il n'y avait aucun a priori contre l'éolien, puisque S*, conseiller municipal, avait voté en faveur du projet. Significativement, les troubles subis à l'heure actuelle par chacun des membres de la famille sont fonction du temps qu'il passe*



Est-ce cela que nous voulons ? Demandez un photomontage correspondant à votre commune à tropdeoliennesenauxois@gmail.com !

nécessité de traitement en continu (antalgiques). L, institutrice à proximité; c'est elle qui vit le plus dans la maison, et c'est elle la plus atteinte: migraines, perte du plaisir à vivre, accès d'anxiété et de tristesse, pleurs, envie d'arrêter son travail, nécessité d'un traitement psychotrope. (...) » (extrait des Actes du Colloque Santé, Infrasons et Eoliennes; 16 nov. 2018; Paris 6^{ème}).*

Qu'en sera-t-il à Cussy avec une éolienne près de deux fois plus haute, deux fois plus puissante, implantée elle aussi à 800 m des premières habitations ?

Voir aussi le reportage très intéressant sur ARTE : « La face cachée des énergies vertes ». Accessible en replay jusqu'au 22 janvier. Lien : <https://www.arte.tv/fr/videos/084757-000-A/la-face-cachee-des-energies-vertes/> Cette enquête nous emmène de la France au Chili, ravagé par l'extraction du cuivre, en passant par l'Allemagne, où s'entassent les pales d'éoliennes hors d'usage...

Voir également l'article du Bien public du 22 décembre 2020 « L'éolien en Côte d'or : Stop ou encore ? », avec sa carte des 147 éoliennes déjà installées, des 51 autorisées (construction imminente) et des 49 autres en cours d'instruction...

Ensemble nous pouvons efficacement nous opposer à ces projets : s'informer, soutenir les élus dans leur refus, créer des banderoles... **Adhérez à Trop d'éoliennes en Auxois !**

tropdeoliennesenauxois@gmail.com

